

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1398**

Intitulé

Maçon travaux routiers

Nouvel intitulé : Maçon travaux routiers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Groupeement de l'industrie routière pour la formation (GIRF)	Directeur du GIRF

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

231s Exécution des ouvrages VRD et des relevés topographiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le maçon travaux routiers travaillent dans des entreprises de travaux publics qui construisent et entretiennent des équipements propres à satisfaire différents types de besoins : construction et entretien des infrastructures de transport, des fluides, de l'énergie ou de l'information, protéger l'environnement et améliorer le cadre de vie des villes et villages.

Le maçon travaux routiers a trois activités principales :

- Réaliser des travaux de voirie (pose de bordures et caniveaux), portions de couches de chaussées ou trottoirs.
- Réaliser des travaux de canalisations et maçonnerie (assainissement, réseaux secs, pose d'éléments préfabriqués ou confection d'ouvrages maçonnés).
- Réaliser des travaux d'aménagement urbain (murets, pose de mobilier urbain, pavés, dalles, ...).

Les capacités attestées renvoient aux connaissances et maîtrises permettant de :

- tracer, implanter un ouvrage, quantifier les moyens en matériel et en matériaux
- comprendre et maîtriser les modes opératoires
- réaliser tous les travaux courants de V.R.D. (voirie réseaux divers) et contrôler leur bonne exécution
- se situer dans la chaîne d'exécution, rendre compte et analyser qualitativement le travail effectué

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'ouvrier professionnel "Maçon travaux routiers" exerce son activité au sein d'entreprises de travaux publics de toutes tailles.

Maçon travaux routiers.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1702 : Construction de routes et voies

Réglementation d'activités :

L'exercice de l'activité nécessite généralement la possession du CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité) de catégorie I. La préparation aux tests du CACES est intégrée à la préparation au titre de Maçon décrite ici.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le dispositif d'évaluation comprend 3 types d'épreuves contribuant à la note finale :

- questionnaire à choix multiples (25 points)
- réalisation complète d'un ouvrage de voirie (50 points)
- évaluation de l'ouvrage par un jury de professionnels (25 points)

Pour obtenir la totalité de la certification, les candidats doivent satisfaire aux trois blocs de compétence décrits ci dessous.

Un certificat est délivré pour chaque bloc.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 1398 - Réalisation des travaux de voirie	Préparation des différentes couches et pose de bordures - Evaluation par construction d'ouvrage et QCM.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 1398 - Réalisation des travaux de canalisation	Travaux préparatoires en tranchées, pose de tuyaux. Evaluation par construction d'ouvrage et QCM.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 1398 - Réalisation des travaux d'aménagement urbain	Confection d'un lit de pose et pose de produits modulaires. Evaluation par construction d'ouvrage et QCM.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		1 président expert, 2 professionnels du V.R.D. et 1 géomète
En contrat de professionnalisation	X		1 président expert, 2 professionnels du V.R.D. et 1 géomète
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X		1 président expert, 2 professionnels du V.R.D. et 1 géomète

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau V, sous l'intitulé "Maçon travaux routiers" avec effet au 31 décembre 2015, jusqu'au 17 mars 2020.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau V, sous l'intitulé "Maçon travaux routiers" avec effet au 31 décembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Arrêté du 11 janvier 2012 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Maçon travaux routiers" avec effet au 31 janvier 2011, jusqu'au 19 janvier 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 26 novembre 2002 publié au Journal Officiel du 15 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Homologation jusqu'au 18 janvier 2005.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 20 juin 1996 publié au Journal Officiel du 4 juillet 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Modification de l'arrêté du 27 décembre 1995 (correction intitulé)

Arrêté du 27 décembre 1995 publié au Journal Officiel du 14 janvier 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique, modifié par l'arrêté du 20 juin 1996 publié au Journal Officiel du 4 juillet 1996.

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :**

Groupeement de l'Industrie routière pour la Formation (GIRF) 18 place de l'Europe
92565 Rueil-Malmaison Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Certification suivante : Maçon travaux routiers